

AVENANT N° 2

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A TITRE PERMANENT OU EN CAS D'ABSENCE DU DIRECTEUR.

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES RELATIONS SOCIALES

Vu les articles L.6143-7, D.6143-33 et D.6143-34 du Code de la santé Publique,

Vu le décret n° 2010-259 du 11 mars 2010 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

ARTICLE 13 :

Délégation permanente de signature est donnée à M. Eric MOREAU, Directeur-Adjoint en charge du Personnel et des Relations Sociales pour :

- la gestion des effectifs : affectation et changement de service des personnels et gestion des agents contractuels (délégation partagée avec M. MICHAUD et Mme PAILLER, Directeurs de Soins), départ en retraite, CFA et CPA, décision liée aux arrêts de travail, maladies, congés longue maladie ou congés longue durée.
- le recrutement :
 - gestion des concours,
 - recrutement des personnels (hors médecins),
 - signature des décisions de stagiairisation et de titularisation.
- la notation, l'évaluation, la gestion des carrières :
 - . la notation du personnel du Centre Hospitalier de NIORT (hors médecins) y compris les fiches d'évaluation,
- les arrêtés et décisions d'avancement d'échelons et de grades des personnels.
- la discipline (l'ensemble des éléments liés à la procédure disciplinaire des agents titulaires et contractuels).
- la paie : pour engager, liquider et mandater la paie ainsi que les éléments variables de paie du personnel de l'Etablissement.
- l'organisation du travail et la gestion du temps de travail du personnel (hors médecins).
- Les assignations de personnels (hors médecins), en cas de grève.
- la préparation et le suivi des instances : Comité Technique d'Etablissement, CAPL et CAPD, y compris la détermination de l'ordre du jour et la signature des convocations.
- les missions et œuvres sociales.
- le projet social.

- la formation continue - signature des :
 - . décisions et conventions de formation destinées aux agents du Centre Hospitalier de NIORT,
 - . décisions fixant les nouveaux programmes et tarifs de formations organisées par l'établissement,
 - . ordres de missions pour les départs de formations prises en charge par l'ANFH,
 - . états de remboursement transmis à l'ANFH,
 - . marchés liés à la formation continue,
 - . conventions de stage,
 - attestations de participation à un programme de Développement Professionnel Continu.
- les ordres de mission : M. MOREAU reçoit délégation pour signer les ordres de missions du personnel non médical de l'établissement.
- l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, l'Ecole d'Aides-Soignants et l'Ecole d'Auxiliaires de Puériculture.

ARTICLE 14 :

Délégation de signature est donnée, en l'absence de M. MOREAU, à Mme Christine VANDE, Attachée d'administration hospitalière, pour l'ensemble des domaines visés à l'article 13.

ARTICLE 15 :

Délégation de signature est donnée à M. Dominique BERNIER, Cadre de Santé affecté à la Direction du Personnel, pour signer les conventions et les attestations de présence relatives aux formations continues dispensées par l'établissement.

E. MOREAU,
Directeur-Adjoint en charge
du Personnel et des Relations Sociales



Fait à NIORT, le 16 juillet 2015
(en trois exemplaires originaux)

Le Directeur :

B. FAULCONNIER